



Compte rendu

Vendredi 24 juin 2022

**Négociations
Annuelles Obligatoires**

PRESENT.E.S :

EXCUSE.E.S :

- ▶ Les revendications syndicales ayant été posées lors de la deuxième réunion NAO, la direction souhaite faire un point sur les difficultés du groupe.

Difficultés liées au COVID, au contexte médiatique actuel, au contexte démographique, à la concurrence et au TO en baisse sur les EHPAD. 92 % en Mai 2019 et aujourd'hui 86 %, ce qui pour le groupe représenterait une perte de 6 millions d'euros. Il faudrait rajouter à ceci une indexation de 0,47 % par le Ministère de la Santé, associée à une augmentation de + 9,4 % de la masse salariale liée au SEGUR et une revalorisation de la branche SYNERPA.

Les Organisations Syndicales à l'unanimité font remarquer que le SEGUR ne doit pas être intégré dans les NAO et rappelle le texte y faisant référence.

La CGT rappelle les aides d'Etat, les crédits d'impôts, les non-remplacements de personnel qui viennent largement compenser les soi-disantes difficultés du groupe.

Madame ABADIE enchaîne sur les négociations de branche entre la FHP et le SYNERPA pour une grille commune. Pour KORIAN, il n'est pas réaliste de garder les grilles actuelles en ce qui concerne les métiers AS, IDE et cuisiniers. Le groupe est favorable à une revalorisation de cette grille mais uniquement pour les métiers en tension.

En réponse aux revendications, la direction s'oriente vers 4 axes :

1. **Métiers en tension**
2. **Besoin de fidélisation pour les anciens salariés**
3. **Prise en compte des salariés âgés et fragiles**
4. **Investissement sur la formation**

Les 6 mesures proposées :

Evolution de la grille KORIAN.

Sur les métiers en tension par la mise en place de paliers supplémentaires. 50 € supplémentaires pour les cuisiniers et les AS à partir de plusieurs paliers. Le premier palier se fera entre 4 et 5 ans d'ancienneté, le second de 5 à 6 ans et le troisième palier au-delà de 6 ans. Pour les IDE, le montant sera de 60 € sur le même critère entre les trois paliers.

Majoration des heures de nuit.

Une majoration à hauteur de 15 % au lieu des 10 % actuellement, la valeur du point restant à 0,8 %. Cette majoration serait valable pour les EHPAD et les SSR.

VISIO :

Prime carburant.

Versement d'une prime de 100 € pour les salarié.e.s non cadres de l'entreprise. La rémunération prise en compte serait celle du salaire de juin 2022 ne dépassant pas les 2 000 € bruts. Encadrée par l'URSSAF, cette prime carburant ne pourra pas se cumuler avec la prime transport (50 % de prise en charge par l'employeur) et ne sera pas valide pour l'Île de France.

Congés-payés supplémentaires.

Bénéficierait aux salariés de plus de 55 ans. Un jour de CP supplémentaire pour 10 ans d'ancienneté, 2 jours au-delà de 15 ans et 3 jours après 20 ans d'ancienneté groupe.

Renforcement du service social.

Korian renforcerait son service social en passant de 2 assistantes sociales à 4. *Quel effort !*

Renforcement de l'apprentissage.

Ce renforcement passerait par une augmentation des contrats d'apprentissage pour environ 700 contrats espérés.

Objectif de 50 élèves IDE en apprentissage sur la 2^{ème} et 3^{ème} années de formation. Apprentissage espéré pour la rentrée de septembre.

Continuité du dispositif passerelle. Actuellement de 45 salariés avec un objectif de 150 pour l'année 2023.

VAE : Concerne 400 salarié.e.s en 2022. Serait obligatoire pour les faisant-fonctions et serait proposée également aux CDD par le biais d'un crédit de formation. Valable pour les CDD ayant au moins 3 mois d'ancienneté.

Reconduite des mesures des NAO 2020, passage des œuvres sociales à hauteur de 0,7 %.

Interruption de séance demandée par FO :

Interruption de séance permettant à toutes les organisations syndicales de se concerter sur les annonces faites par le groupe concernant les NAO 2022.

A l'unanimité, les Organisations Syndicales sont d'accord pour dire :

- Qu'il n'y a aucune prise en compte du pouvoir d'achat,
- Prise en compte de seulement 3 métiers dans les NAO (AS, IDE, cuisinier), l'ensemble des Organisations Syndicales demandant une augmentation de salaire pour TOUS les salariés,
- Congés-payés supplémentaires ne concernant que les salariés à partir de 55 ans,
- Prime carburant : celle-ci ne concernera pas l'intégralité des salariés,
- Non-prise en compte des autres revendications des organisations syndicales.

CONCLUSION : toutes les organisations syndicales sont unanimes pour dénoncer les faibles propositions de la direction qui ne tient compte ni des revendications syndicales, ni des demandes de ses salariés.

Pour la CGT, la réponse de Korian pour les NAO 2022 est insolente dans sa forme. KORIAN propose des mesurette alors que nous subissons une inflation de + 6,5 %. La CGT dénonce la mainmise de Korian sur la communication et le dialogue social.

C'est pourquoi la CGT et FO décident de quitter les NAO 2022 en demandant expressément à Korian de revoir sa copie pour la prochaine réunion prévue le 4 juillet.

La CGT ne manquera pas d'informer les salariés du peu de considération que le groupe Korian leur accorde.

NAO KORIAN 2022



KORIAN



LES ACTIONNAIRES ET LES 10 PLUS HAUTS SALAIRES



LES SALARIE.ES